



Chaque seconde, en France, 27 kilos de prospectus et imprimés publicitaires sont distribués dans les boîtes aux lettres, soit 40 kg par foyer ou 17 kg/habitant et par an. Ces 18 milliards de prospectus annuels représentent 850 000 tonnes de papier par an.

Le stop pub permet :

- d'éviter d'encombrer inutilement celui qui ne lit pas la publicité,
- éviter l'amas de pubs qui signale l'absence de celui qui part quelques jours,
- de faire un geste pour notre planète car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

La publicité payée par le consommateur

Les imprimés sans adresses représentent près de **trois milliards d'euros de dépenses publicitaires**, répercutées dans le prix du produit, **soit, pour chaque français, environ 45 € par an**, à rajouter aux coûts du retraitement. La communication par prospectus non adressé coûte donc aussi bien à l'environnement qu'au citoyen.

Actuellement, seulement 20% des boîtes aux lettres arborent ce logo.

Participez à la prévention des déchets, en apposant votre autocollant sur la boîte aux lettres !

Demandez votre autocollant stop pub en mairie !

Quelques questionnements récurrents :

- Vous voulez supprimer la publicité ?

Pas du tout, il s'agit simplement de faire en sorte que ceux qui ne lisent pas ces publications ne les reçoivent plus, de réduire au maximum le tonnage de papier non lu, et d'éviter de produire des déchets pour limiter l'utilisation des matières premières.

- Je veux continuer à recevoir l'information locale

L'information des collectivités ou des associations est acceptée et continue à être diffusée dans votre boîte aux lettres.

- Je veux continuer à être au courant des promotions publicitaires

Demandez à vos enseignes préférées de vous envoyer leurs informations publicitaires par internet.

Il n'y a pas de petite action si nous sommes nombreux à participer :

- **Un Stop pub**, c'est **40 kg de papier évités**, et 6 € d'économie sur les frais de collecte et de traitement des déchets.
- **100 Stop pub**, c'est **près de 4 tonnes de papier évitées**, et 600 € d'économie sur les frais de collecte et de traitement des déchets.